



IRSST

Institut de recherche en
santé et en sécurité
du travail du Québec

Profil-recherche 36

L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs, par secteur d'activité économique

Responsables :

Patrice Duguay, Michèle Gervais, François Hébert, Programme Soutien à la recherche et organisation du travail, IRSST

LE SUJET DE LA RECHERCHE Groupe de travailleurs concerné

L'ensemble des travailleurs.

Origine et contexte

Les intervenants et les chercheurs en santé et en sécurité du travail ont besoin de connaître quels sont les groupes de travailleurs les plus exposés au risque afin de planifier des stratégies d'action et de recherche efficaces. Une bonne vision du partage de la main-d'œuvre entre les différentes activités économiques et les professions, constitue la toile de fond d'une planification des interventions et de la recherche. La connaissance de la composition socioprofessionnelle de la population des travailleurs permet en effet d'anticiper l'ampleur ou la portée des retombées des actions entreprises, en termes de population visée. Par exemple, en concentrant l'attention uniquement sur les 10% des travailleurs les plus exposés au risque, plus du tiers des lésions indemnisées peuvent être prises en considération. Dans une optique de rendement optimal de la prévention, la dimension de la concentration des risques a donc tout intérêt à être intégrée à l'évaluation coût-bénéfice des interventions et des recherches.

L'outil privilégié par les auteurs pour enrichir les connaissances est l'indicateur statistique. Les indicateurs qu'ils présentent dans leur rapport servent à identifier des populations-cibles, dont les besoins en prévention et en sécurité seront ensuite définis, et contribuent à la prise de décision, par les mesures qu'ils offrent de l'importance et de la prévalence des lésions professionnelles.

Ce rapport est le troisième d'une série, chacun brossant un tableau statistique des lésions professionnelles survenues en 1981, selon un angle d'observation précis: par profession, pour chacun des dix premiers secteurs prioritaires de la CSST et, cette fois, pour tous les secteurs d'activité économique.

Objectif

Il s'agissait de mesurer les niveaux de risque et de prévalence de lésion par secteur d'activité économique et, par le fait même, d'identifier les groupes de travailleurs les plus exposés au risque.

Objet

Les auteurs ont retenu pour les fins de leur recherche les cas de lésions professionnelles pour lesquelles la CSST a indemnisé des travailleurs manuels et non manuels, et des informations générales sur l'ensemble de la population exposée.

La démarche

Deux sources ont fourni les données à la base de l'élaboration des indicateurs: le fichier des lésions professionnelles de la CSST de 1981 et le recensement canadien tenu par Statistique Canada en 1981.

Le fichier de la CSST contient un dossier sur chaque lésion déclarée. Dans les 183 000 dossiers retenus, on a puisé trois types d'information: le nombre de jours indemnisés, le secteur d'activité où s'est produit l'accident et la profession de l'accidenté.

Les données sur les lésions et sur les jours indemnisés ont été réparties suivant le secteur d'activité et la profession du travailleur accidenté. Couplées aux effectifs de travailleurs recensés en 1981, elles ont permis de produire des indicateurs de risque distincts pour les travailleurs manuels et non manuels de chacun des secteurs d'activité économique.

Quant à l'information fournie par le recensement sur la population active occupée en 1981, elle a été généralement utilisée comme moyenne annuelle des effectifs de travailleurs exposés au risque de lésions professionnelles, par secteur d'activité et par profession.

En croisant les chiffres, il a été possible d'estimer le taux d'incidence des lésions (nombre de lésions par rapport au nombre de travailleurs exposés), leur gravité (durée moyenne d'indemnisation par lésion), et l'impact sur le travail (durée moyenne d'absence par travailleur et taux quotidien d'absence).

Dans le cadre de leur recherche, les auteurs ont découpé le champ observé en 160 sous-secteurs d'activité économique et, pour chacun d'eux, les travailleurs manuels ont été distingués de l'ensemble des travailleurs.

Les résultats

Les faits saillants des résultats obtenus sont les suivants:

- En 1981, près de 183 000 lésions professionnelles ont nécessité plus d'une journée d'arrêt de travail; plus de 98% étaient des accidents du travail. La perte en temps de travail a été de 20 000 personnes-années à plein temps (décès et maladies professionnelles graves exclus).
- Les travailleurs manuels ont huit fois plus de risque de subir une lésion que les travailleurs non manuels. Constituant 46% de la main-d'oeuvre québécoise, leur part de lésions professionnelles s'élève à 86%.
- Certains secteurs économiques primaires, notamment la forêt, les mines et l'agriculture, se caractérisent par une gravité et une prévalence des lésions parmi les plus élevées de tous.
- 43% des accidents étudiés sont survenus dans les secteurs secondaires. La main-d'oeuvre y est manuelle à 70% et les travailleurs sont exposés à des risques neuf fois supérieurs aux travailleurs non manuels.
- Les secteurs tertiaires regroupent 67% de toute la main-d'oeuvre québécoise mais seulement 42% des lésions. Par contre, si on isole les travailleurs manuels, leur situation devient comparable à celle des travailleurs manuels du secteur secondaire.
- La durée moyenne d'indemnisation d'une lésion professionnelle est semblable pour les travailleurs manuels et les non manuels, soit environ 5 semaines ouvrables.
- En moyenne, chaque jour, 13 travailleurs manuels sur 1 000 sont absents du travail en raison d'une lésion professionnelle. Un demi-million de travailleurs, soit un cinquième de toute la main-d'oeuvre, œuvrent dans des secteurs où le niveau de prévalence des lésions est supérieur à cette moyenne.
- Une diminution de moitié des lésions chez les 20% de travailleurs les plus exposés, entraînerait une réduction approximative du tiers de l'incidence et du coût des lésions au Québec, par rapport à leur valeur courante.
- Parmi les secteurs non compris dans les deux premiers groupes prioritaires de la CSST, il existe d'importants groupes de travailleurs manuels à risque élevé, entre autres, dans l'industrie des aliments et boissons, les transports, l'administration publique et le commerce.
- La variation des niveaux d'incidence de lésion professionnelle est fort importante: elle s'étend de 0,2% (assurances, non manuels) à 58% (fabrication de matériel roulant, manuels).

Les principales conclusions

— La répartition des indicateurs à l'échelle intra-sectorielle et par catégorie professionnelle a permis de confirmer la concentration élevée des risques de lésions professionnelles auprès d'un nombre relativement restreint de travailleurs. En ce sens, elle vient éclairer et enrichir les perceptions couramment acceptées dans le milieu de la santé et de la sécurité du travail, de l'inégalité des risques de lésions professionnelles entre les travailleurs, suivant

qu'ils appartiennent à tel secteur d'activité ou à tel corps de métier.

— Les populations-cibles auprès desquelles une action devrait être envisagée en priorité sont: 1- les groupes de travailleurs manuels à très forte incidence de lésions, indépendamment de l'ampleur des populations visées; 2- les groupes sectoriels ou professionnels aux effectifs nombreux et présentant un niveau de prévalence de lésions professionnelles comparable ou supérieur à celui de l'ensemble des travailleurs manuels québécois; 3- les groupes de travailleurs suscitant des coûts d'indemnisation élevés.

L'applicabilité des résultats; le prolongement de la recherche

Les résultats de cette recherche permettent de cerner et d'identifier les groupes de travailleurs à haut risque et de renseigner sur l'ampleur des conséquences des lésions professionnelles, en termes de temps perdu, ce qui constitue un sérieux indice de coût.

À partir de tels résultats, les intervenants pourront mieux apprécier l'état de la situation dans le ou les secteurs qui les préoccupent, tant par rapport aux autres secteurs d'activité, qu'à l'échelle intra-sectorielle. Ce bilan les aidera à planifier leurs interventions. Les gestionnaires auront à leur disposition une «carte topographique» des différences de risque, de gravité et de prévalence des lésions professionnelles à l'échelle sectorielle, intra-sectorielle et professionnelle pour déterminer des priorités d'action et de recherche. Pour leur part, les chercheurs y trouveront de nouvelles pistes de recherche, et de l'information pour évaluer la portée des retombées de celles qu'ils mènent, en termes de composition de la population visée.

Dans la poursuite de leur travail, les auteurs formulent certaines recommandations aux gestionnaires et aux intervenants:

- que le taux quotidien d'absence soit retenu comme indicateur privilégié pour le choix de groupes-cibles prioritaires;
- que les problèmes de sécurité au travail des groupes de travailleurs manuels enregistrant une forte prévalence de lésions professionnelles et comptant des effectifs de main-d'oeuvre relativement importants fassent l'objet de priorité;
- que les besoins de recherche et d'intervention spécifiques sur les groupes de travailleurs enregistrant une fréquence relative de lésions quatre fois supérieure à la moyenne québécoise soient définis;
- qu'on accorde une priorité à l'étude des professions qui se sont démarquées par une forte prévalence de lésions professionnelles et d'importants effectifs de travailleurs comme: les mécaniciens et les réparateurs de véhicules et de machines, les conducteurs de camion (incluant les chauffeurs-livreurs), les soudeurs, les machinistes et les régleurs de machines-outils.